



# Cercle Nautique de La Flotte en Ré

Message aux membres CNLF  
(avec emplacement pré-attribué)

Lundi 29 mars 2010

Objet : travaux avant port; accès aux pontons

Chers amis,

Dès le lendemain de la tempête Xynthia et le constat des dégâts considérables sur les installations de l'avant-port, une équipe composée de Michel Bidault, Bernard Pagnoux, Najib Duédari, Vincent Motte accompagné de son fils et de Yannick l'un de ses employés, ainsi que la société « Y & Y » sous-traitant habituel de la Municipalité ont entrepris avec peu de moyens de remettre en place les 3 premiers pontons afin d'éviter que les dommages ne s'aggravent.

Le quatrième ponton (G) en béton a également été sécurisé avec des chaînes pour remplacer les étriers de fixations arrachés de leurs fixations coulées dans le béton.

Depuis lors plusieurs réunions se sont tenues, avec le Maire, son adjoint R. Frère, l'expert de l'assureur de la municipalité, l'entreprise Metalu fabriquant des installations en 1996 et pressentie pour procéder aux réparations, et les responsables du CNLF.

Dès la première réunion, Léon Gendre a affirmé avec force sa volonté de tout mettre en œuvre pour que l'avant port soit remis en état le plus rapidement possible afin de sauver l'essentiel de la saison d'été.

Il n'en reste pas moins que cette volonté reste soumise à des contraintes de temps incompressibles liées aux opérations d'expertises, à l'établissement de devis et leur acceptation par l'assureur de la Municipalité et par Le Maire ; puis à la réalisation des travaux par l'entreprise Metalu, dans un calendrier lui-même bien chargé compte tenu de situations tout aussi difficiles dans d'autres ports de l'île ou du continent.

Nous gardons cependant bon espoir que malgré ces difficultés, les efforts conjoints du Maire et du CNLF permettront de disposer des emplacements d'amarrage dans un délai aussi court que possible sans que pour autant nous soyons en mesure de vous apporter plus de précisions à ce jour.

Il est bien évident que dans cette période d'attente et de travaux l'accès à l'avant-port demeure interdit à tout bateau ; nous devons attendre la fin de la remise en état globale et la réception des travaux par la Mairie pour accéder, après son accord, aux emplacements disponibles.

Nous sommes conscients des difficultés que ce cas de « force majeure » va entraîner pour chacun d'entre vous ; c'est pourquoi nous vous invitons à prendre toutes dispositions auprès de votre chantier ou port d'accueil pour prolonger l'hivernage de votre bateau.

Soyez convaincus que nous ne ménageons pas nos efforts pour que cette période délicate pour chacun d'entre nous soit aussi courte que possible.

Dans l'attente du plaisir de nous retrouver sur les pontons avec un temps plus clément, je vous adresse au nom de tous ceux du CNLF qui œuvrent en ce sens nos sentiments les plus cordiaux.

Antoine Lortat-Jacob